



DOSSIER DE CONSULTATION

SUR LA

Réalisation d'une campagne de qualification mécanique complète :
établissement d'un classement visuel, faisabilité d'une extension
au classement machine et évaluation de l'aptitude au collage
du pin de Nouvelle-Calédonie

Pour le compte de

L'AGENCE RURALE

N°AR/2021- 07-073

30/07/2021

1. INTRODUCTION - CONTEXTE

La filière d'exploitation forestière et de 1^{ère} transformation en Nouvelle-Calédonie repose, en très large partie, sur le pin calédonien (*Pinus caribaea*). Cette essence à croissance rapide est à même de répondre aux exigences du développement d'une filière locale quantitative et qualitative de produits bois « normalisés ».

Constatant que la production locale ne couvre à ce jour que 18 % des besoins du territoire en bois sciés de résineux et une part minime des bois de construction, les professionnels de la filière souhaitent poursuivre la démarche qualité initiée et améliorer le rendement de leur scierie pour mettre leurs produits en adéquation avec les besoins diversifiés du marché.

Les pistes d'amélioration envisagées sont les suivantes :

- Actualisation de la qualification mécanique de la ressource,
- Ajout d'une affectation mécanique (C16) à une nouvelle classe visuelle,
- Extension de la qualification à un classement machine,
- Valorisation sous forme de bois reconstitué ou réassemblé par collage.

Le marché envisagé étant d'un montant inférieur aux seuils définis par la réglementation des marchés publics en Nouvelle-Calédonie, la présente consultation est passée selon la procédure de mise en concurrence des prestataires.

2. OBJET DE LA CONSULTATION

L'Agence rurale vous invite à soumettre une offre pour la réalisation d'une prestation portant sur :

- La réalisation d'une campagne de qualification mécanique complète du pin calédonien,
- L'établissement du classement visuel et la définition de l'affectation des classes de résistance,
- L'Etude de la faisabilité et l'établissement des prérequis d'une extension de la qualification à un classement machine,
- L'évaluation de l'aptitude au collage.

Le cahier des charges de cette mission figure en Annexe 1.

Votre proposition doit répondre de façon exhaustive aux questions posées dans cette consultation et inclure toute information supplémentaire vous paraissant pertinente.

3. SELECTION DES PRESTATAIRES

L'Agence rurale se réserve le droit de sélectionner le(s) prestataire(s) sur la base des propositions reçues, d'engager et poursuivre des négociations avec un ou plusieurs prestataires sollicités après la remise des propositions. Le ou les prestataires seront sélectionnés à l'issue d'une étude approfondie des propositions et sur la base de critères susceptibles de répondre au mieux aux besoins de l'Agence rurale.

Nous attendons de nos fournisseurs et partenaires, la fourniture de biens et de services de haute qualité et cohérente avec nos propres objectifs et investissements. **Vos aptitudes méthodologiques, votre connaissance du domaine concerné, vos références dans ce type de mission et l'attractivité économique de votre proposition seront les principaux critères de sélection de cette consultation.**

Les propositions incomplètes, délivrées en retard ou qui ne répondent pas aux besoins exprimés par l'Agence rurale ne seront pas retenues.

L'Agence rurale pourra déclarer la procédure infructueuse en cas de réception d'offres non conformes.

L'Agence rurale pourra déclarer sans suite la procédure pour des motifs d'intérêt général.

4. COUTS RELATIFS A L'ETABLISSEMENT DES PROPOSITIONS

Tous les coûts encourus par le prestataire relatifs à l'établissement de sa proposition seront supportés par le prestataire.

5. CONFIDENTIALITE

Toute information concernant l'Agence rurale et incluse dans ce document de consultation ou fournie séparément doit être traitée de façon strictement confidentielle par le prestataire. Ce dernier accepte de ne divulguer ou publier aucune information relative à cette consultation.

De la même façon, tout document fourni par le prestataire sera considéré comme confidentiel.

6. QUALITE

Le prestataire doit tenir compte du fait que la qualité des biens et services proposés au titre de cette consultation sont un élément essentiel de sa proposition. Le prestataire garantit que les niveaux de qualité délivrés seront au minimum conformes aux niveaux de qualité définis avec l'Agence rurale.

L'Agence rurale sera particulièrement attentive au respect des délais, au professionnalisme et à la pertinence de la proposition, à la qualité des éléments de la proposition et à la qualité de la démarche ainsi qu'au descriptif des livrables.

7. RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

L'Agence rurale entend prendre en compte, dans le cadre des marchés qu'elle passe, des objectifs de développement durable qui visent à concilier développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement et progrès social.

L'Agence rurale souhaite attirer l'attention de ses fournisseurs sur le fait que les efforts de ces derniers pour intégrer la démarche de responsabilité sociale et environnementale seront pris en compte dans le choix définitif des prestataires.

8. PRIX

Les prix négociés ne pourront être révisés à la hausse durant la durée du contrat y compris dans le cas d'une hausse des prix publiés du prestataire. Ces prix seront forfaitaires pour le périmètre de prestations déterminé.

Les prix ainsi négociés comprendront l'ensemble des frais à la charge du prestataire et notamment tous les frais, honoraires, charges diverses liées à la prestation.

9. CONDITIONS DE FACTURATION

L'exécution des prestations donnera lieu à la fourniture de livrables auxquels sera associé un échéancier de facturation. Les factures seront réglées par virement à 30 jours fin de mois date d'émission de facture après validation de chaque livrable.

10. REPONSE A LA CONSULTATION

Les réponses à cette consultation doivent être simples, concises et impérativement respecter le format imposé.

10.1. FORMAT ET CONTENU DES REPONSES

Les réponses devront impérativement respecter le canevas suivant :

A. Présentation de votre société :

- A.1 - Bref historique et descriptif des activités de votre société
- A.2 - Nombre d'employés
- A.3 - Chiffre d'affaires et résultats des 3 derniers exercices
- A.4 - Activité actuelle ou passée avec l'Agence rurale ou en Nouvelle-Calédonie

B. Résumé de votre offre

- B.1 - Compréhension des attentes de l'Agence rurale
- B.2 - Synthèse des étapes de votre intervention
- B.3 - Calendrier général de la mission

C. Points forts et Valeur Ajoutée de votre offre pour effectuer cette mission

D. Description détaillée de votre offre

- D.1 - Description détaillée du contenu des étapes proposées
- D.2 - Moyens mis en œuvre
- D.3 - Instances et modalités pratiques de pilotage de la mission
- D.4 - Tableau détaillé des livrables
- D.5 - Planning détaillé

E. Recommandations du prestataire pour la bonne réalisation de la mission

F. Présentation de l'équipe qui interviendra sur la présente mission

- F.1 – Constitution de l'équipe et répartition des responsabilités entre ses membres
- F.2 – CV des intervenants (3 pages maximum par intervenant)

Le futur contrat sera conclu intuitu personae, c'est-à-dire en considération des noms et de la qualité des personnes intervenant au titre de la présente mission. Le titulaire du marché identifiera, lors de la remise de sa proposition de service, une équipe dédiée à l'exécution de la mission et précisera le nom et la qualité des personnes composant ladite équipe. Si ces personnes venaient à quitter la structure du titulaire du marché, l'Agence rurale se réservera le droit de mettre fin au contrat sans indemnités pour le titulaire.

G. Références sur le type de missions correspondant à la mission du présent appel d'offres

H. Proposition financière détaillée

H.1 - Engagement forfaitaire

H.2 - Décomposition des coûts (taux par profil, nombre de jours proposés, transport, per diem...)

H.3 - Echancier de paiement par livrable

I. **Accord de groupement** conclu par l'ensemble de ses membres si le candidat est constitué en groupement.

J. **Votre accord (ou éventuels commentaires) sur le projet de convention de l'Agence rurale** (Annexe 2)

K. **Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée** (le modèle de cette déclaration figure en annexe 3 du présent dossier de consultation).

10.2. OU ENVOYER LES REPONSES ?

La réponse complète doit être effectuée par courriel et utiliser les versions standard Microsoft Office (Word / Excel / PowerPoint) à : contact@agencerurale.nc

10.3. DATE DE REMISE DES PROPOSITIONS

Les propositions devront être remises au plus tard le 10/09/2021 à midi (heure locale).

11. CONTACTS

Toute question relative à cette consultation devra être adressée par courriel à : julien.barbier@agencerurale.nc

12. CRITERES D'ATTRIBUTION

Le contrat sera attribué à la société présentant le meilleur rapport qualité/prix, notamment en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- Offre technique : 80% décomposée comme suit,
 - Démarche méthodologique proposée (40 %)
 - Qualifications, expériences et compétences des consultants (40 %)
- Offre financière : 20 %

13. ANNEXES

13.1. ANNEXE 1 – TERMES DE REFERENCES

Voir les termes de référence de la mission joint

13.2. ANNEXE 2 – CONVENTION TYPE DE PRESTATION DE SERVICE AVEC L'AGENCE RURALE

Voir projet convention joint.

13.3. ANNEXE 3 – DECLARATION SUR L'HONNEUR

Voir Modèle de déclaration joint.

13.4 ANNEXE 4 - PRESENTATION DE L'AGENCE RURALE

L'Agence rurale est un établissement public de la Nouvelle Calédonie qui a notamment pour mission la régulation des marchés des produits agricoles, aquacoles, de la pêche, forestiers et aussi le soutien à ces différentes filières.

Concernant la filière bois, et en collaboration avec les différents acteurs de la filière, l'Agence rurale accompagne la démarche qualité des exploitants-scieurs et de manière générale participe à la structuration et à la promotion de la filière.

www.Agence-rurale.nc